



Prêt à un enfant

Par linky

Re bonjour,
pour faire suite à ma précédente question, je m'interroge sur le sujet "impôts".

Et effet, je souhaite prêter de l'argent à un de mes enfants. Je me pose une question : Vais je être imposable sur les sommes remboursées.

voilà, il est convenu qu'il me rembourse 400? par mois sur 15 ans. Du coup, suis obligé de déclarer cette somme au fisc et donc payer des impôts supplémentaires ?

Par Henriri

Hello !

Lecture pour vous :
[url=https://www.economie.gouv.fr/cedef/pre familial]https://www.economie.gouv.fr/cedef/pre familial[url]

Un prêt familial sans intérêt n'est pas imposable, mais il faut le déclarer.

A+

Par yapasdequoi

Bonjour,
Si votre enfant paye des intérêts, ils sont imposables, mais pas le remboursement du capital prêté.
Votre enfant a bien déclaré le prêt au fisc ?

Par linky

Votre enfant a bien déclaré le prêt au fisc ?

Pour l'instant rien n'est fait. Donc si je lui demande 2% d'intérêts Cela ferait donc dans les 800? d'intérêts annuel c'est donc sur cette somme que je serai imposé?

@ Henriri
Qui doit déclarer le prêt: Mon fils, moi, ou tous les deux ?

Merci

Par yapasdequoi

Si vous lisez le lien fourni
"Si l'emprunteur n'effectue pas la déclaration à l'administration fiscale, il revient au prêteur de le faire."

Et ce sont les intérêts qui sont imposables sur le revenu comme déjà dit.

Par linky

Merci !